

Veut-on vraiment en France lutter contre l'effet de serre ?

Imposer des mesures contraignantes aux seules entreprises n'est sans doute pas le meilleur moyen de lutter contre l'effet de serre.

par Armand Lepas
Medef

Le gouvernement français ne cesse de proclamer depuis plusieurs années, et surtout depuis la signature du protocole de Kyoto en décembre 1997, une volonté inébranlable de lutter contre l'effet de serre. Il a renforcé les moyens de sa Mission interministérielle spécialisée et vient d'y faire conduire pendant plusieurs mois une série de réunions de concertation avec les secteurs intéressés. Plus particulièrement, il a chargé un groupe de travail présidé par M. Yves Martin de définir, si possible en concertation avec les représentants des industries grosses consommatrices d'énergie, les actions à mettre en œuvre dans le domaine manufacturier. Le président de ce groupe de travail a remis son rapport à la

fin du printemps. Les discussions les plus animées ont concerné la fiscalité énergétique et les instruments de marché prévus par le protocole de Kyoto.

Les discussions concernant la fiscalité ont d'abord porté sur la proposition de directive européenne de taxation des produits énergétiques dite « directive Monti ». Tout le monde a convenu à propos de cette dernière qu'elle posait un problème considérable à certains secteurs industriels européens, puisque sa mise en application aboutirait à un relèvement substantiel des coûts de production pour les entreprises grosses consommatrices d'énergie. Les rédacteurs du texte européen en avaient conscience puisqu'ils avaient retenu dans de tels cas le principe d'exonérations partielles. Un des éléments majeurs d'éclairage des discussions au sein de ce groupe de travail de la MIES a été une note de la

direction de la législation fiscale soulignant les difficultés quasiment insurmontables sur le plan constitutionnel français que créeraient ces exonérations sectorielles. Les services de la Commission de Bruxelles avaient de leur côté, depuis quelque temps, prévenu que les exemptions prévues dans le texte de la proposition de directive étaient de toute façon provisoires, révisables et juridiquement fragiles.

C'est la raison pour laquelle le groupe de travail de la MIES a consacré un temps non négligeable à la définition des règles de création et de fonctionnement d'instruments de marché destinés à offrir une alternative à la fiscalité énergétique ainsi qu'à la possibilité pour les entreprises de souscrire des engagements d'objectifs correspondant à ceux que viserait une taxation mais leur laissant toute liberté en ce qui concerne les instruments à utiliser à cet effet.

Sans qu'un accord total ait pu être atteint sur les modalités précises de cette substitution, notamment sur le prix des permis, une très large convergence était apparue sur l'intérêt de cette possibilité ainsi que sur le principe de la création de crédits pour action précoce, dont auraient bénéficié les entreprises souscrivant de tels engagements et tenant leurs objectifs.

L'impression prévalait donc, au mois de mai dernier, que l'on allait pouvoir rapidement capitaliser sur ces acquis et faire démarrer en France des expériences intéressantes en vue, non seulement, de maîtriser efficacement les émissions de gaz à effet de serre mais, aussi, de préparer l'avenir et de tester les futurs instruments de marché.

La surprise et le désenchantement ont dès lors été très profonds, lorsque le gouvernement a fait part à la mi-juillet de ses projets de création d'une éco-taxe sur les consommations intermédiaires d'énergie, c'est-à-dire, en fait, celles de l'industrie manufacturière. En gros, on a expliqué aux industriels qu'il fallait trouver, à partir de cette assiette, au moins 8 milliards de francs en vue de financer des réductions de charges sociales destinées à neutraliser les effets sur le coût du travail qu'aurait l'augmentation du Smic consécu-

tive à la mise en œuvre des 35 heures.

Un calcul rapide a montré que cette somme correspondait approximativement à la mise en application sans exonération des propositions figurant dans la directive Monti, dont l'adoption demeure, par ailleurs, bloquée au niveau du conseil ECOFIN à Bruxelles. Comme, par ailleurs, on a signalé qu'il n'était pas question de taxer les consommations finales d'énergie, les industriels en ont logiquement conclu que la concertation sur ce projet n'avait aucun sens et que seule une action d'ordre politique était susceptible de conduire les pouvoirs publics à réduire le montant des recettes attendues si l'on voulait envisager quelques exonérations.

Du point de vue de la mobilisation de l'industrie à l'égard de la lutte contre l'effet de serre, le projet d'éco-taxe est dévastateur. En effet, il ne comporte aucune donnée quantitative concernant l'objectif visé en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de sorte que cette taxe nouvelle apparaît simplement comme une ressource fiscale supplémentaire, dont les retombées sur le plan environnemental n'intéressent pas le gouvernement. En deuxième lieu, en fermant tout possibilité d'alternative à la taxe, il décourage

les entreprises de choisir la voie des engagements à moyen terme et de se lancer dans des expériences de mise en application des instruments de marché. Enfin, rien n'est prévu en matière de crédits pour action précoce.

L'industrie a le sentiment très profondément décourageant que la lutte contre l'effet de serre n'est qu'un prétexte pour la taxer davantage, alors qu'elle est le seul secteur dont les émissions de CO₂ ont reculé depuis 1990 et qu'elle aurait jugé de ce fait équitable que les autres agents économiques, par ailleurs épargnés par le projet gouvernemental, soient au contraire frappés plus fortement qu'elle.

Comment dès lors s'étonner si les entreprises françaises font preuve dans les mois qui viennent d'une certaine léthargie dans la préparation d'engagements à moyen terme ? Comment, dès lors, s'étonner si dans quelques années notre expérience en matière d'instruments de marché soit insuffisante pour que nous jouions un rôle significatif dans l'organisation du système qui se mettra en place à l'échelon mondial ? Comment dès lors s'étonner si celui-ci est, une fois de plus, dans les mains des « anglo-saxons » ?